

**Comité Social d'Administration de Réseau  
du 5 décembre 2025**

**Budget 2026 de la DGFIP**

**1 / Chronique des crédits T2/HT2 du programme de la DGFIP sur la période 2023/2025 :**

En M€	Exécution 2023		Exécution 2024		Prévision 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
T2	6 687,4	6 687,4	6 743,6	6 743,6	6 824,56	6 824,56
HT2	1 374,3	1 183,1	1 256,5	1 215,6	1 254,30	1 219,36
<b>Total P156</b>	<b>8 061,8</b>	<b>7 870,5</b>	<b>8 000,1</b>	<b>7 959,2</b>	<b>8 078,86</b>	<b>8043,92</b>
Dépenses sur financement externe	7,1	18,6	6,8	7,3	0,8	3,6
Total P156 + financement externe	8 068,9	7 889,1	8 006,9	7 966,6	8 079,66	8 047,52

La gestion 2025 est marquée par les annulations de crédits en avril, à hauteur de 32,7 M€ en AE et 28,7 M€ en CP en HT2. Ces annulations ont porté uniquement sur la réserve, portant la réserve HT2 à 35,2 M€ en AE et 36,7 M€ en CP et 8,2 M€ en T2.

Par ailleurs, le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) validé en conseil des ministres du 10/11/2025 prévoit, en HT2, l'annulation de l'intégralité de la réserve restante et l'annulation complémentaire de crédits de 8,3 M€ en AE et 5,1 M€ en CP.

La DGFIP a pu absorber cette annulation complémentaire grâce au moindre engagement sur le marché pluriannuel de fluides (5,5 M€ en AE) et, pour le reliquat, à des économies diffuses.

**En ce qui concerne les dépenses de personnel**, l'année 2025 est marquée par :

- la mise en place de la seconde tranche des **mesures indemnitaires DGFIP** résultant de l'accord signé le 6 mai 2024 entre la DGFIP et l'ensemble des organisations syndicales représentatives, et visant à reconnaître l'**engagement professionnel** des agents, pour un montant de 22 M€ hors CAS ;
- des mesures RH de **promotion inter-catégorielle** issues de l'accord du 16 octobre 2023 entre la DGFIP et les organisations syndicales, pour un montant de 0,8 M€, incluant l'**extension année pleine** des promotions de septembre 2024 et les nouvelles promotions de septembre 2025.

**Sur les autres dépenses**, l'année 2025 est notamment marquée par :

- de forts investissements pour répondre aux **enjeux de maintien en conditions techniques et modernisation**, avec notamment la poursuite de projets

informatiques structurants (notamment NARA, HELIOS, RSP, Pilat, Pilier2, Facturation électronique) et la résorption de la dette technique ;

- des dépenses en faveur de la formation professionnelle, axe prioritaire de la DGFIP, qui reflètent le dynamisme de la formation continue, notamment pour les agents ayant intégré les nouvelles structures relocalisées, et l’engagement de la DGFIP en faveur de l’apprentissage. Ces dépenses de formation renforcent l’accompagnement des agents dans leur parcours, en s’adaptant à l’évolution des métiers et au profil de chacun ;
- des dépenses croissantes en faveur de l’action sociale, en raison de l’augmentation des subventions versées aux restaurants administratifs, dédiées notamment à la mise en œuvre des lois EGAlim, et de la hausse des coûts des denrées et des fluides.
- des dotations de fonctionnement des directions calibrées à un niveau global similaire à celui de l’exécution 2024

## 2 / Le budget 2026 :

En M€	LFI 2025		PLF 2026	
	AE	CP	AE	CP
T2	6 948,5	6 948,5	6 964,1	6 964,1
HT2	1 235,0	1 189,0	1 335,7	1 265,8
<b>Total P156</b>	<b>8 183,5</b>	<b>8 137,5</b>	<b>8 299,8</b>	<b>8 229,9</b>

La construction du projet de loi de finances pour 2026 s’inscrit dans les lignes gouvernementales visant à rétablir les finances publiques et suppose de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant et métier comme l’affranchissement et les impressions. Dans ce contexte, il est notable que les crédits de la DGFIP augmentent légèrement. Les moyens ouverts pour le programme 156 permettent de financer l’évolution tendancielle de ses dépenses, dont une part non négligeable est rigide, s’agissant tant de la masse salariale que des autres dépenses (dépenses hors titre 2). Les moyens ouverts permettent également d’engager des projets nouveaux pour sécuriser le fonctionnement du SI et, pour Mayotte, avec la construction d’un nouveau bâtiment partagé avec la Douane.

### Les éléments significatifs pour l’année 2026 concernent ainsi principalement :

- **l’enveloppe de plus de 500 M€ prévue au profit de la transformation numérique dans le PLF.** Ce niveau de ressources consolide l’effort mené, depuis 2023, pour sécuriser le système d’information de la DGFIP et poursuivre les projets existants notamment les grands projets (Facturation Electronique, NARA, PILAT, Pilier 2, RSP PART). La DGFIP poursuivra par ailleurs la résorption de la dette technique et ses investissements sur le maintien en conditions techniques et de modernisation, notamment par l’engagement de travaux pour la création d’un nouveau datacenter pour sécuriser le fonctionnement de l’ensemble du SI de la DGFIP ;
- **le projet d’un nouveau bâtiment à Mayotte, suite au passage du cyclone Chido, financé en commun par la DGFIP et la Douane (pour un montant prévisionnel de**

**16 M€ dont 8 M€ en AE et 0,8 M€ en CP sur le P156 en 2026). Hormis ce projet, aucun nouvel investissement immobilier d'ampleur ne sera engagé. Les projets immobiliers lancés seront, quant à eux, poursuivis.**

- les dépenses **d'affranchissement, dont la** progression est maîtrisée notamment avec la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine en la matière initiée en milieu d'année 2024 et à des mesures métiers (arrêt de l'envoi des avis aux télé-déclarants sauf demande contraire de leur part, sous réserve de la disposition proposée en PLF et augmentation de la mise à disposition des avis de sommes à payer dans l'espace particulier sur impôt.gouv).

### **3 / La trajectoire du schéma d'emplois :**

Pour l'année 2026, le schéma d'emploi de la DGFIP a été fixé à – 550 ETP en PLF, soit le même volume que pour l'année 2025. Les réductions d'emplois se poursuivraient ainsi en 2026, mais dans une proportion moindre que celle constatée jusqu'en 2023, la DGFIP mettant également en œuvre une politique ambitieuse de redéploiements d'emplois, notamment en faveur du contrôle fiscal au titre de la lutte contre la fraude et en renfort des moyens consacrés à la transformation numérique. Pour la période 2024-2026, même si la répartition annuelle a été revue, les suppressions d'emploi prévues en PLF seront d'un niveau équivalent à ce qui était anticipé dans le COM (1 300 ETP).

En ETP	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	LFI 2025	PLF 2026
Schéma d'emplois <i>entrées moins sorties totales</i>  <i>exécution jusqu'en 2024 puis prévision</i>	<b>-1 860</b>	<b>-1 778</b>	<b>-1 515</b>	<b>-1 048</b>	<b>-247</b>	<b>-550</b>	<b>-550</b>